

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme BARAN Viviane	donne pouvoir à M. DEPREZ Grégory
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à Mme DOUVIRIN Karine
Mme BREMARD Céline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
Mme POTEAU Nathalie	donne pouvoir à M. DUCONSEIL Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Votants : 29

AFFAIRES GENERALES

10 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE VAFC – VALENCIENNES SPORT DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une proposition de conventionnement avec le VAFC - Valenciennes Sport Développement (VAFC), club de football professionnel de niveau national. Cette convention, valable pour la fin de la saison 2024-2025 ainsi que pour la saison 2025-2026, vise à instaurer un partenariat bénéfique pour les deux parties.

Principaux engagements de la convention

La convention repose sur les engagements suivants :

- La Commune acquiert des places à tarifs préférentiels pour les matchs du VAFC.
- Elle assure la communication autour des événements du club.
- Les places seront attribuées aux enfants des classes de l'école élémentaire, aux membres de l'Association Sportive de la Commune (ASB) ainsi qu'à leurs accompagnateurs.
- Les bénéficiaires auront l'opportunité d'assister aux matchs, de visiter le Stade du Hainaut et le centre d'entraînement du VAFC, ainsi que de participer à des séances de dédicaces avec les joueurs.

Avantages pour la Commune

En contrepartie, la Commune bénéficiera des éléments suivants :

- Mise à l'honneur lors de certains matchs à domicile du VAFC, avec promotion de ses manifestations communales.
- Soutien des médias du club pour la promotion de ses événements.
- Accès au réseau des partenaires du VAFC.
- Utilisation du logo "Collectivité Support Terre du VAFC" dans ses manifestations.

Objectifs et impact

Cette convention vise à :

- Promouvoir la Commune et son club de football.
- Favoriser la mise en place d'un réseau de partenaires pour dynamiser la vie locale.
- Encourager la pratique sportive chez les jeunes.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- **APPROUVE** la convention avec le VAFC et tous avenants éventuels,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents afférents.

Fait en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 24/4/2025
Affichée le 24/4/2025

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 062-266201730-20250409-DCM202524-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>